



U.EP.4.5

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS : AXE STRUCTURANT FULLY

Catégorie	Espaces publics	Priorité	A-B
Instance(s) responsable(s)	Fully	Instance(s) concernée(s)	Fully, Canton (SDM, SFCEP)
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.MD.1, S.U.2, S.U.3, S.U.4, S.P.1		

Description

État actuel

L'axe structurant de Fully se matérialise par la route cantonale et le canal, traversant, longitudinalement tout le territoire de plaine de la commune. De cet axe, se rattachent des rues perpendiculaires menant aux centres villageois, sis sur le pied de coteau ou, menant aux nouveaux secteurs d'habitation s'étant développés dans la plaine.

Ces deux axes, la route cantonale et le canal, affichent une qualité relativement faible en matière d'espaces publics, et sont principalement caractérisés par la fonction de mobilité individuelle motorisée.

Le village historique de Vers l'Église, centre de la commune, a vu sa rue principale, parallèle à la route cantonale, récemment requalifiée. Il en a résulté un partage plus grand de l'espace entre les différents modes et une modération des vitesses pour les voitures.

État attendu

3 éléments en matière de requalification de l'espace public concernent l'axe structurant de Fully.

- Le canal. Un avant-projet esquisse le potentiel du cours d'eau à évoluer vers un espace public linéaire. Sa rive droite serait dédiée principalement aux modes doux avec la mise en place d'une rue cyclable (mesure D.MD.4.1), les valeurs biologiques du canal seraient améliorées (élargissements ponctuels, renaturation, etc. Mesure P.E.4.2) tout en intégrant des éléments de nature en ville. Il s'agit là d'une mesure mêlant les dimensions urbanistiques, biologiques, paysagères et de mobilité.
- La Rue de la Poste, axe parallèle à la route cantonale, au canal, et à la rue de l'Église, affiche un haut niveau stratégique. Il traverse le centre de Vers l'Église où se concentrent commerces, services et habitats collectifs et dessert le pôle scolaire et sportif de Charnot. Un concours d'idées a été récemment lancé pour requalifier cet axe, dans une optique de redistribution de l'espace aux différents modes, d'intégration de nature en ville ou encore de création d'une place publique. L'atténuation de l'aspect minéral de la rue apparaît comme l'un des principaux enjeux de ce réaménagement.
- Les centres historiques villageois (Branson, Châtaigner, Saxé, Mazembroz) ainsi que les parcours les reliant à l'axe structurant. Il s'agit là de réaménager progressivement les centres de ces localités pour mettre en valeur le patrimoine en présence (cf mesure U.D.4.8) et améliorer la qualité de ces espaces publics, impactés par une trop forte présence de la voiture. Une intention devra également être portée aux rues reliant l'axe structurant et les centres villageois, afin de proposer un parcours attractif et agréable pour les habitants et visiteurs

Opportunité et utilité

Opportunité: La mesure répond aux besoins (1.2) d'amélioration de l'accès aux transports publics et de renforcement du réseau de mobilité douce (3.3) tout en poursuivant la logique de revitalisation des espaces publics en les rattachant à ce même réseau sur l'ensemble de l'axe. Elle permet ainsi de profiter de chaque réaménagement de rue pour connecter l'ensemble des espaces publics de l'axe améliorant ainsi le quotidien de tous les usagers par un sentiment de sécurité et de bien-être.

Utilité principale: CE1.5: La mesure vise à améliorer la mobilité douce.

CE2.2: La mesure vise à mettre en valeur des espaces ouverts dans la zone urbanisée.

CE3: La mesure vise à accroître la sécurité du trafic.

CE4.1: La mesure vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre.

CE4.2: La mesure vise à réduire les nuisances sonores.

Coordination entre transports et urbanisation

Comme l'espace public partage la plupart du temps son emprise avec celle des réseaux de transports, leur cohabitation doit être un élément central dans un aménagement de qualité. Une sécurité de tous les usagers est nécessaire, s'il l'on veut que le partage de l'espace fonctionne sans accroc et qu'aucun mode de transport ne prenne trop fortement le dessus sur les autres. Cette mesure de requalification des espaces publics en lien avec l'axe structurant de Fully préconise une meilleure cohabitation entre les différents modes et une attention plus grande porte à la qualité de ces espaces. Il en découle donc une étroite coordination entre lieu de vie, déplacements doux optimisés et qualité de vie.

Par ailleurs, une attention particulière doit également être portée sur les seuils entre les espaces publics/privés. Une requalification de façade à façade permet une meilleure lecture de l'espace et une homogénéisation des revêtements et des mobiliers urbains.

Réalisation

État de coordination dans le PDC (au 01.01.21) Pas concerné

État de planification
Canal de Fully: avant-projet
Rue de la Poste: concours d'idées récemment jugé
Centres villageois et lien à l'axe structurant: intentions, études à lancer

Calendrier de mise en oeuvre
Canal de Fully: horizon de réalisation 2024-2028
Rue de la Poste: horizon de réalisation 2024-2028
Centres villageois et lien à l'axe structurant: progressivement, village par village, entre 2024 et 2032

Autres

Fiches concernées du PDC C1, C2, D1, D4, D5 **Fiches concernées du PDi** N3, U1, U2, M1, M2, M3, M4, M5



Impacts sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPAir** / **OPB** / ORNI / OPAM / OSites

Environnement vert : **OEaux** / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels

Agriculture

Surfaces d'assolement

Autres

IVS. L'axe traverse différents tracés IVS : VS860 et VS635.

Lien avec les autres mesures

PM.4.5 Interface de la liaison par câble Fully-Chiboz

U.D.4.7 Secteur stratégique « Prévent Nord »

U.D.4.8 Développement et protection du patrimoine bâti

U.D.4.9 Densification douce de la zone villa

U.EP.4.1 Requalification des espaces publics

U.N.4.1 Franges urbaines

U.N.4.2 Nature en ville

P.R.4.2 Prolongation des espaces publics vers le Rhône

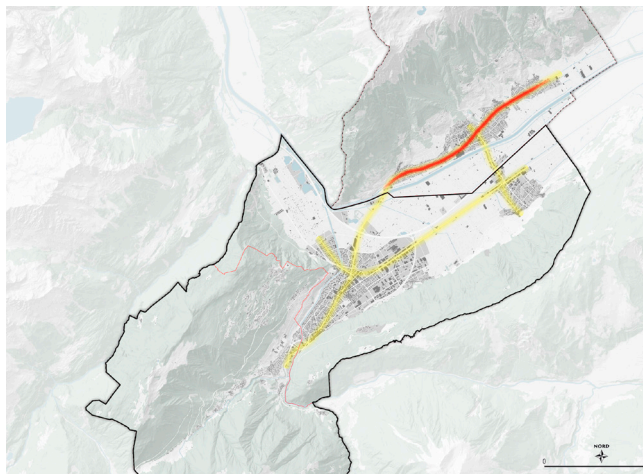
P.R.4.3 Valorisation du paysage du coude du Rhône

P.B.4.2 Revitalisation des Canaux

Documents mis à disposition

- Avant-projet canal de Fully.
- Éléments concours rue de la Poste.

Plan de situation



Plan selon état d'avancement



Séquence Branson, nomad, 2021



Séquence Vers l'Église, nomad, 2021



Séquence Châtaignier, Saxé et Mazembroz, nomad,2021